

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 08 avril 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 14  
avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril  
2025

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,  
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,  
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT,  
Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,  
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Emile BEYROUTI, Céline  
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane  
NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER,  
Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Delphine  
CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,  
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie  
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,  
Pascale ROTIVEL, Christophe GODIGNON, Nejma  
REDJEM

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Frédéric RAGON, Aïcha  
BEZZAYER à Ikrame TOURI, Delphine CHAPUIS à  
Patrick FAURE, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD,  
Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno  
DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yves  
GAVULT, Laurent KAZMIERCZAK à Laure LAURENT,  
Yamina SERI à David HORNUS, Pascale ROTIVEL à Eric  
PEREZ, Christophe GODIGNON à Guillaume  
COUALLIER, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET  
ANNEXE LA MOUCHE

Délibération : 04-2025-042

Transmis en préfecture le : 14/04/2025

## **RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville, dans le cadre du budget annexe La Mouche, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024, ainsi que les dernières écritures réalisées durant la journée complémentaire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public.

Les dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement sauf financières et exceptionnelles) s'élèvent à 845 476,16 € ; tandis que les recettes de gestion (recettes réelles de fonctionnement sauf financières et exceptionnelles) sont de 864 751,02 €.

Les dépenses d'équipement (travaux, études, subventions d'équipements versées et achats d'équipements) s'élèvent à 91 013,78 €.

L'exécution budgétaire 2024 fait apparaître les réalisations suivantes :

- des dépenses de fonctionnement pour 880 279,01 €
- des recettes de fonctionnement pour 891 927,02 €  
**soit un résultat de clôture 2024 en fonctionnement de 11 648,01 €**
- des dépenses d'investissement pour 118 189,78 €
- des recettes d'investissement (y compris 54 614,94 € de résultats antérieurs reportés) pour 150 250,27 €  
**soit un résultat de clôture 2024 en investissement de 32 060,49 €**

des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement pour 31 608,49 €

des restes à réaliser 2024 en recettes d'investissement pour 0,00 €

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 891 927,02 €**

RECETTES		CA 2023	BP 2024 + DM	CA 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 418,61 €	0,00	22 598,41
70	PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	130 239,75 €	96 700,00	142 588,46
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 834,97 €	56 500,00	72 595,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	735 113,06	904 627,56	626 969,15
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>928 448,69 €</b>	<b>1 057 827,56</b>	<b>864 751,02</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 001,00 €	37 000,00	27 176,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>955 449,69 €</b>	<b>1 094 827,56</b>	<b>891 927,02</b>

- **Atténuations de charges**

Il s'agit d'indemnités journalières liées à des arrêts maladie.

- **Produit des services**

Les produits des services correspondent aux prestations tarifaires proposées aux usagers (94 k€ pour l'activité cinéma, 47 k€ pour l'activité spectacle et 1 k€ pour le bar). Ceux-ci sont supérieurs de 9,5% au réalisé 2023, du fait d'une nette augmentation de la fréquentation.

### **Dotations, subventions et participations reçues**

Dans le cadre des activités cinéma/spectacle, La Mouche a perçu des subventions :

- De la Région : 17 k€ dont 10 k€ pour le festival les Météores et 7 k€ au titre d'un appel à projet médiation du cinéma
- Du Centre National du Cinéma : 16,4 k€

- De la Direction régionale des Affaires culturelles : 20 k€, dont 10 k€ au titre de l'exercice 2023
- De la Métropole de Lyon : 6 k€
- De l'Office national de diffusion artistique : 3,2 k€

- **Autres produits de gestion courante**

Il s'agit essentiellement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal Ville pour financer le déficit du budget annexe La Mouche (612 k€), en diminution de 124 k€ par rapport au réalisé 2023. Cette diminution s'explique principalement par la répartition des dépenses affectées à l'autorisation d'engagement au titre de la programmation des activités spectacles 2024/2025 et par la bonne fréquentation du cinéma et des spectacles, laquelle a entraînée une hausse des recettes afférentes.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 27 176,00 €  
(Amortissements)

**LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 880 279,01 €**

DÉPENSES		CA 2023	BP 2024 + DM	CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	455 553,15	528 957,27	358 727,98
012	CHARGES DE PERSONNEL	462 704,09	475 000,00	474 263,27
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 503,43	36 370,29	12 484,91
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	10 000,00	0,00
68	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS RAR	0,00	4 500,00	4 385,74
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>928 960,67</b>	<b>1 054 827,56</b>	<b>849 861,90</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 489,02	40 000,00	30 417,11
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>955 449,69</b>	<b>1 094 827,56</b>	<b>880 279,01</b>

- **Charges à caractère général**

Les charges à caractère général ont été réalisées pour 359 k€ soit 68 % du budget prévisionnel. L'écart entre le réalisé et le budgété 2024 s'explique principalement par un solde d'exécution de 54 k€ sur l'autorisation d'engagement pour la programmation de l'activité spectacle 2023/2024 et par des dépenses liées à l'autorisation d'engagement pour la programmation de l'activité spectacle 2024/2025 pour la période septembre-décembre 2024 inférieures de 65 k€ aux prévisions.

L'activité cinéma représente 56 k€, l'activité spectacles 261 k€. Les autres dépenses sont des dépenses communes (petit équipement par exemple) ou d'entretien de bâtiments (maintenance, fluides, frais de nettoyage...).

- **Charges de personnel**

Les charges de personnel, refacturées par le budget principal Ville au budget annexe La Mouche, s'élèvent à 474 k€ en 2024, en hausse de 12 k€ par rapport au réalisé 2023, notamment du fait de l'effet année pleine de la hausse du point d'indice décidée par l'État en 2023 et l'augmentation de 5 points d'indice majorés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Autre charges de gestion courante**

Il s'agit notamment des droits d'auteurs (SACEM, SACD...) relatifs à la location de films, diffusions cinématographiques et représentations de spectacles, ainsi que de régularisations de recettes ayant donné lieu à des écritures comptables.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 30 417,11 €  
(Amortissements)

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 150 250,27 €**

RECETTES		BP 2024 + DM + Restes à réaliser 2023	Réalisé 2024	Restes à réaliser 2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	84 525,00	65 218,22	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>84 525,00</b>	<b>65 218,22</b>	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	40 000,00	30 417,11	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>124 525,00</b>	<b>95 635,33</b>	

Aux recettes d'investissement de l'exercice, il convient de rajouter le chapitre 001 « Excédent ou déficit reporté en investissement » qui correspond au résultat excédentaire de l'exercice 2023 pour 54 614,94 € et qui permet de financer les restes à réaliser 2023 en dépenses reportés sur 2024.

- Subventions d'investissement reçues

Une subvention d'équilibre en investissement est versée par le budget principal Ville.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 30 417,11 €  
(Amortissements)

**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 118 189,78 €**

DÉPENSES		BP 2024 + DM + Restes à réaliser 2023	Réalisé 2024	Restes à réaliser 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 704,00	4 704,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 435,94	86 309,78	31 608,49
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>142 139,94</b>	<b>91 013,78</b>	<b>31 608,49</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	37 000,00	27 176,00	0,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>179 139,94</b>	<b>118 189,78</b>	<b>31 608,49</b>

- Dépenses d'équipement

Ce chapitre comporte à la fois des dépenses relatives à la rénovation du système de refroidissement, aux travaux sur l'ascenseur, à l'installation d'un nouveau dispositif d'affichage dynamique et à des dépenses d'équipement liées à l'activité (serveur cinéma, mobilier...) et au bâtiment.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 27 176,00 €  
(Amortissements)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°04.2024.033 du 02 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°12.2024.166 du 05 décembre 2024 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe La Mouche ;

Vu la délibération du 8 avril 2025 relative à la constatation du compte de gestion 2024 établi par le comptable public pour le budget annexe La Mouche ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 27 mars 2025 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif du budget annexe La Mouche de l'exercice 2024.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Le secrétaire de séance,

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté **POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.